

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 14 mars 2024

03.2024-15	CULTURE OBJET : Convention avec l'EHPAD du Bon Vieux Temps – Gorges
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°25.05.2021-03 du Conseil communautaire en date du 25 mai 2023 approuvant la convention territoriale de développement culturel avec l'Etat-DRAC et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique - années scolaires 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 au cours de laquelle la saison culturelle 2023-2024 de l'espace culturel Le Quatrain a été présentée,

Considérant que dans le cadre du projet culturel de territoire, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants
- Lier culture et projets structurants du territoire

Considérant qu'en réponse à ces axes, plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire,

Considérant que TOPO(S) est un rendez-vous regroupant ces chantiers en mettant chaque année à l'honneur le territoire dans sa diversité à la rencontre de l'art,

Considérant que la seconde édition de TOPO(S) – Danses et paysages 2024 aura lieu les 7 et 8 juin 2024 à Boussay et regroupera 7 compagnies qui investiront des espaces naturels pour offrir des temps de danse en extérieur,

Considérant que dans le cadre de Topo(s), le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo propose de travailler avec l'EHPAD du Bon Vieux Temps à Gorges,

Considérant le projet de convention, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la convention avec l'EHPAD Le Bon Vieux temps à Gorges fixant les engagements réciproques pour le développement du projet « Circulations ».

ARTICLE 2 : que CSMA s'engage à régler à l'EHPAD du Bon vieux temps la somme de 5 500 €, et les frais annexes mentionnés dans la convention.

ARTICLE 3 : que les modalités juridiques et financières sont indiquées dans la convention.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Convention entre Clisson Sèvre et Maine Agglomération et l'EHPAD du Bon Vieux Temps - Gorges

Entre

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des Ajoncs – 44190 CLISSON

Téléphone : 02 40 54 75 15

SIRET : 200 067 635 00058 - Code APE : 8412Z

N° TVA Intracommunautaire : FR91200067635

N° Licence d'entrepreneur de spectacle : 1-1003552 / 2-1103553 / 3-1103554

Représentée par Jean-Guy CORNU, agissant en qualité de Président et autorisé à signer par la présente convention par la délibération n°... en date du ...

Ci-après désignée la **CSMA**,

ET

EHPAD du Bon vieux Temps

Adresse : 8 route de Clisson

Tel : 02.40.06.91.71

SIRET : 78595804200018

Code APE : 8710A

Représenté par Jérôme BRARD, agissant en qualité de Directeur de l'établissement.

Ci-après désignée l'**EHPAD du Bon vieux temps**,

Préambule

Clisson Sèvre et Maine Agglo a signé un Projet Culturel de Territoire (PCT), approuvé au Conseil Communautaire du 25 mai 2021. Le PCT est une démarche départementale, en appui avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire, pour le développement de la politique culturelle des territoires.

Dans ce cadre, plusieurs axes prioritaires ont été identifiés :

- Garantir un accès à la culture pour tous les habitants du territoire
- Explorer les originalités du territoire
- Structurer les forces vives pour le développement du territoire
- Faire de l'art et la culture un vecteur de convivialité et de lien entre les habitants

- Lier culture et projets structurants du territoire

Plusieurs chantiers sont apparus comme prioritaires : proposer des projets itinérants, valoriser des sites touristiques et/ou naturels, sensibiliser les habitants aux arts et à la culture, accompagner la mise en réseaux des associations et des partenaires culturels, avec des enjeux d'accessibilité, d'équité territoriale, d'attractivité et d'animation du territoire.

En réponse à ces chantiers, Clisson Sèvre et Maine agglo propose de développer le projet TOPO(S) Danses et Paysages les 7 et 8 juin 2024 à Boussay.

Après une première édition consacrée à interroger la notion de territoire, TOPO(S) met cette saison à l'honneur la danse et les paysages.

Durant deux jours, les 7 et 8 juin 2024, sept compagnies investiront des espaces naturels et urbains de la commune pour offrir des temps de danse en extérieur, dont le projet **CIRCULATIONS** de la Cie Yvann Alexandre qui sera proposée le vendredi 07 juin 2024

Le projet CIRCULATION est de par son essence multipartenarial, se déployant sur différents territoires. Concernant la représentation du 07 juin 2024, L'EHPAD du Bon vieux temps sera maître d'œuvre du projet et Clisson, Sèvre, Maine Agglo, en maîtrise d'ouvrage.

Pour créer ce projet **CIRCULATIONS**, la cie Yvann Alexandre sera en résidence dans trois EHPAD du territoire :

- Centre Hospitalier Delaroche / Clisson
- EHPAD du Bon Vieux Temps / Gorges
- EHPAD de la Joncière / Boussay

CIRCULATIONS est un projet de création qui développera plusieurs axes :

- Une création de la petite forme chorégraphique CIRCULATIONS présentée le vendredi 7 juin 2024 à Boussay.
- Un volet photographique de l'aventure de cette création artistique
- Un film qui retracera l'aventure de cette création
- Des cartes postales vidéo
- Des « bulles » seront proposées. Ce sont des temps de pratique à destination uniquement du personnel, pour prendre en compte son état de corps, faire la place au bien-être, à l'écoute de soi.

Avec le projet **CIRCULATIONS**, les EHPAD deviennent un lieu de création artistique.

CIRCULATIONS sera perméable à l'écosystème qui l'a vu naître, au contact des résidents, des soignants, des équipes administratives, des enfants, le chorégraphe Yvann Alexandre et ses trois danseuses vont nous plonger dans leur univers chorégraphique, riche de toutes ces rencontres.

C'est aussi l'occasion de sensibiliser les seniors et les enfants à la danse, à la qualité du geste, à la présence du corps. Occasion de pratiquer, s'amuser, observer, parler de danse, de paysages... Echanger petits et grands, professionnels et amateurs sur nos souvenirs et nos envies de danse.

CIRCULATIONS est un projet qui liera trois EHPAD du sud du territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Une réflexion sera menée sur comment créer du lien entre ces trois institutions, comment créer une dynamique entre les équipes et entre les résidents et comment vivre une aventure artistique commune.

CIRCULATIONS est aussi un projet avec une dimension intergénérationnelle.

- 2 classes de l'école Lucie Aubrac de St-Lumine de Clisson mèneront un projet d'éducation artistique et culturelle, avec l'EHPAD du Bon vieux temps
- 1 classe de l'école Jacques Prévert de Clisson mènera un projet d'éducation artistique et culturelle, avec l'EHPAD Delaroche

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les engagements réciproques de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de l'EHPAD du Bon vieux temps pour le développement du projet **CIRCULATIONS**.

Ce projet, initié par Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre de son PCT, sera présenté le 7 juin 2024 par la compagnie.

Article 2 : Engagements des parties

Article 2.1 : Participation financière et prise en charge de Clisson Sèvre et Maine Agglo

Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à :

- Régler à l'EHPAD du Bon vieux temps la somme de 5 500 € sur présentation d'une facture
- Prendre en charge les repas et l'hébergement de la cie Yvann Alexandre pour la date du vendredi 7 juin 2024 – une convention entre la Cie et CSMA sera faite à cette occasion
- Prendre en charge l'accueil technique du spectacle Circulation du vendredi 07 juin 2024 sur le site du Pré de la Sèvre à Boussay selon un planning à déterminer d'un commun accord entre les directions techniques comprenant Les salaires et indemnités (ainsi que les charges sociales et fiscales afférentes) du personnel technique nécessaire à la mise à disposition de l'espace en ordre de marche au service du spectacle.
- Prendre en charge la communication de cet événement : réalisation et diffusion de flyers et affiches, organisation d'une conférence de presse
- Prendre en charge les coûts de transports liés à la venue des classes de St-Lumine de Clisson à l'EHPAD du Bon vieux temps à Gorges, selon le planning suivant :
 - Mardi 12 mars 14h30-16h / CM1-CM2
 - Mardi 19 mars 14h30-16h / MS-GS
 - Jeudi 11 avril 14h30-16h / CM1-CM2
 - Jeudi 18 avril 14h30-16h / MS-GS
 - Vendredi 24 mai 14h30-16h / Les deux classes
- Prendre en charge les coûts liés à l'exposition photographique de Benjamin Rullier. Clisson Sèvre et Maine Agglo sera propriétaire de l'exposition.
- Prendre en charge la coordination du parcours EAC avec l'école Jacques Prévert de Clisson et le CH Delaroche.

Article 2.2 : Participation financière de l'EHPAD du Bon vieux temps

Seront à la charge de **l'EHPAD du Bon vieux temps** les frais suivants :

- Le financement du projet (contractualisation avec la cie Yvann Alexandre comprenant : les résidences artistiques, le coût de cession, les défraiements pendant les périodes de résidence dans les EHPAD de Boussay et de Gorges). Le budget du projet est mis en annexe de la présente convention.
- La déclaration et le paiement des droits SACEM, SACD

Dans le cadre du Projet Culturel de Territoire, l'EHPAD du Bon vieux temps étant en maîtrise d'ouvrage du projet, il percevra en direct les subventions du CD44 et de la DRAC.

Article 3 : Règlement

Le règlement des 5 500 € par Clisson, Sèvre, Maine Agglo, correspondant à 100% de la somme totale, interviendra par virement bancaire sur le compte de l'EHPAD du Bon vieux temps en avril 2024. Sur présentation d'une facture.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend effet entre les parties à compter de sa signature par les deux parties jusqu'au règlement par Clisson, Sèvre, Maine Agglo des sommes dues au titre de la présente convention.

Article 5 : Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qu'elle régissent.

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait valoir, à l'expiration d'un délai de quinze jours.

Article 7 : Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nantes. Il est convenu entre les parties qu'une solution amiable au litige devra être recherchée en amont.

Pour l'EHPAD du Bon Vieux temps,

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo,

ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024



ID : 044-200067635-20240314-03_2024_15-AU

2024 / Résidence EHPAD BOUSSAY et GORGES (maître d'œuvre EHPAD Gorges)			
Ateliers - résidence	11462	Bloc Territoire	9 450 €
résidence Gorges	6 822 €	CSMA	5 500 €
résidence Boussay	4 640 €	St Lumine	700 €
		Gorges	700 €
Artistique	4620	EHPAD Gorges	1 275 €
montage film	2 000 €	EHPAD Boussay	1 275 €
petite forme Circulations	2 620 €	Lycée Charles Péguy	0 €
Fonctionnement général	1518		
frais production cie Yvann Alexandre	857 €	Institutions	10150
frais généraux cie Yvann Alexandre	661 €	DRAC PCT (budget 23)	5000
		CD44 PCT (budget 24)	5150
Atelier Médiation	1000		
atelier avec le lycée Charles Péguy	700 €		
frais divers	300 €	Mécénat	1000
		Fondation des hôpitaux	0 €
Imprévus	2000	Crédit Agricole	500 €
	2000	Crédit Mutuel	500 €
TOTAL	20600		20 600 €